

RÈGLEMENT GRAND PRIX DE LALLEY mis à jour le 29/03/23

Intitulé de l'épreuve : 8^{ème} Grand Prix de Lalley

Date de l'épreuve : lundi 8 mai 2023

Club organisateur : UFOLEP Isère

Correspondance de catégories et tarifs :

UFOLEP - toutes catégories : inscription 8 €

AUTRES FEDERATIONS : inscription 10 €

La course est ouverte aux autres fédérations cyclistes avec des correspondances de catégorie.
Voir le tableau en ANNEXE

Circuit : boucle de 3,7 km

Départ :

L'appel se fera sur la place du village de Lalley. Le départ sera neutralisé et les coureurs se rendront ensemble à la ligne de départ réelle.

Horaires de départ :

- 11 h pour les 1^{ère} et 2^{ème} catégories (2 minutes d'écart)

- 14 h 30 pour les 3^{ème} catégorie, GS, jeunes et féminines (2 minutes d'écart entre les 3^{ème} catégorie et les GS et féminines, puis 2 minutes d'écart pour le départ des jeunes).

Nombre de tours :

. 1^{ère} catégorie : 19 tours (70,3 km)

. 2^{ème} catégorie : 17 tours (62,9 km)

. 3^{ème} catégorie : 15 tours (55,5 km)

. GSa et GSb : 13 tours (48,1 km)

. Féminines : 13 tours (48,1 km)

. Jeunes 15/16 ans : 13 tours (48,1 km)

. Jeunes 13/14 ans : 6 tours (22,2 km).

Inscription et remise des dossards :

L'inscription est obligatoire avant dimanche 7/05/23 – 16h. Attention, aucune inscription sur place. Inscription en ligne sur site HelloAsso

La remise des dossards se fera à la salle des fêtes de Lalley de 9 h 30 à 10 h 45 pour les courses du matin et de 12 h 30 à 13 h 45 pour les courses de l'après-midi. Les dossards devront être tenus par 6 épingles à nourrice non fournies par l'organisation pour des raisons de sécurité et seront portés à droite du maillot.

Les coureurs doivent obligatoirement présenter **leur licence en cours de validité avec photo et signature (et leur CARTE CYCLOSPORTIVE pour les licenciés UFOLEP)**. Sans ces documents ils ne seront pas acceptés au départ.

L'inscription est réglée lors de la préinscription via le site internet utilisé.

Le fait d'être engagé, indique que le coureur aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

En cas de crevaison, le circuit faisant plus de 3 km, le bénéfice du tour sur crevaison ne pourra pas être accordé par le Directeur de l'épreuve.

Droit à l'image :

Les photos prises le jour de la course pourront être diffusées sur des supports de communication (brochures, flyers, Internet...). Toute personne ne souhaitant pas une éventuelle diffusion de leur image est tenue d'en informer par écrit à l'organisateur au plus tard la veille de la course. Il est convenu que le participant ne demandera pas de contrepartie de quelque nature qu'elle soit au club organisateur.

RAPPELS DES REGLES GENERALES POUR LES COMPETITEURS

- A l'appel du premier engagé sur la ligne de départ, il est interdit à tout cycloportif de rouler à contre sens de l'épreuve.

- L'itinéraire fixé officiellement doit être rigoureusement respecté sous peine de mise hors compétition. Les cycloportifs doivent le parcourir entièrement par leurs propres moyens, à bicyclette, du départ à l'arrivée. Toutefois, le cycloportif accidenté peut terminer l'épreuve en roulant ou portant sa bicyclette.

Etant entendu que les participants sont censés connaître l'itinéraire officiel des épreuves dans lesquelles ils s'engagent, il ne pourra être tenu compte de la perte de temps consécutive à une erreur de parcours.

- Les cycloportifs doivent laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.

- Tout cycloportif qui ne garde pas sa ligne lors d'un sprint sera déclassé.

Toute autre manœuvre destinée à défendre irrégulièrement ses chances et attestée par un commissaire, ou un commissaire adjoint, pourra également faire l'objet de disqualification et/ou de saisine de l'instance disciplinaire adéquate.

- En cours d'épreuve, l'usage de récipients en verre est rigoureusement interdit.

- Tout cycloportif contraint à l'abandon doit immédiatement retirer son dossard et signaler son abandon au podium.

- Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cycloportif rejoint par un plusieurs concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassé.

- Sur les petits circuits, tout participant doublé peut être invité par les commissaires à abandonner et à retirer son dossard si sa présence risque de fausser le bon déroulement de l'épreuve.

Tout concurrent doublé n'a plus le droit de jouer quelque rôle que ce soit dans l'animation de l'épreuve. Les commissaires se réservent le droit d'arrêter les doublés avant le dernier tour.

L'entente en compétition étant interdite, les cycloportifs se livrant à une collusion sous quelque forme que ce soit, seront mis hors compétition et pénalisés. Il est également interdit de tirer ou pousser un cycloportif (y compris dans une même équipe) ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Cependant, ne seront pas considérés comme collusion, le « jeu d'équipe » d'une part et l'accord intervenant entre cycloportifs placés dans la même situation, pour « relayer » à tour de rôle.

- En cas de crevaison ou panne mécanique, le cycloportif suivra les consignes indiquées au départ notamment par rapport à la possibilité de changer de matériel (roues ou vélo complet) entre compétiteurs du même club.

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents, ainsi qu'à l'échauffement comme à l'entraînement. Tout contrevenant à cette règle ne pourra pas prendre le départ.

- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve. Tout coureur se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Seule la décision des juges sera prise en compte pour le classement d'arrivée.
- Il est interdit de jeter des déchets le long de la route. Un rappel à l'ordre et une sanction pourront être donnés si les commissaires de course constatent cette infraction.

Cachet de l'association organisatrice